



Sduclias 72 FSU
4 rue d'Arcole – étage 3 – porte 33
72000 LE MANS
Tél : 02-43-23-92-65
06-81-82-28-71
Mail : sdu.clias72@laposte.net



Le Grain de Sel

Journal d'information de la FSU TERRITORIAUX LE MANS – LE MANS METROPOLE – CCAS

Edito

Après l'été « caniculaire », la douche froide pour la rentrée !!!

- Les nouveaux cadres d'emplois pour les Educateurs de Jeunes Enfants et Conseillers Socio-éducatifs sortis en juillet qui ne sont pas à la hauteur des attentes des agents de ces secteurs.
- L'annonce par le Maire-président le 9 juillet dernier du maintien de la journée de carence jusqu'à fin 2013.
- La refonte de la grille des catégories C rejetée par les organisations syndicales lors de la réunion avec le ministère dans le cadre de l'agenda social ; un nouveau projet sera proposé par le gouvernement fin août.

La FSU demande l'augmentation du point d'indice pour tous !

- Un énième projet sur le financement des retraites annoncé pour septembre. La FSU a, à nouveau développé ses attentes et propositions. Elle a tout d'abord rappelé la forte attente de toutes celles et ceux qui ont contesté la réforme de 2010, de nouvelles mesures qui, d'une part redonneraient confiance dans le système par répartition des retraites et, ensuite corrigeraient les injustices causées par les réformes précédentes (2003 et 2010).

La FSU a réaffirmé que la question des retraites ne peut être dissociée de celles de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Elle a contesté le calendrier avec des concertations durant l'été et des arbitrages gouvernementaux fin août qui ne permettront pas de réelles discussions sur le projet gouvernemental.

Sur les éléments communs à tous les salariés, la FSU a contesté la perspective d'allongement de durée de cotisation et celle de désindexation des pensions. Elle a rappelé son opposition à un alignement systématique entre le public et le privé. La FSU a insisté sur la nécessité de prendre en compte dans le calcul de la cotisation les années d'étude.

La FSU a ensuite développé, et particulièrement avec la Ministre de la Fonction Publique, les sujets sur lesquels il fallait ouvrir des discussions pour corriger un certain nombre d'injustices subies par les fonctionnaires ; bonifications pour enfant (inférieures au secteur privé), fonctionnaires en situation de handicap, polypensionnés, situation des fonctionnaires ayant exercé à l'étranger, reconstruction d'un minimum garanti....

**RETRAITES : Nous sommes tous concernés !
Mardi 10 septembre
Mobilisons-nous pour nos retraites !**

Petite enfance

Suite à une demande des Organisations syndicales FSU-CGT-CFDT afin d'échanger sur les conditions de travail des agents de la petite enfance réunis en assemblée générale le 19 juin 2012, un comité préalable s'est tenu le 20 juin dernier

Sur les taux d'encadrement : variant de 1 pour 3.70 à 1 pour 4, ces données ne tiennent malheureusement pas compte de l'absentéisme et intègrent l'éducatrice de jeunes enfants adjointe de direction qui doit par ailleurs assurer le relais de direction, assister aux réunions et élaborer les projets pédagogiques !

Sur les remplacements en cas d'arrêts maladie : le pool de volantes n'ayant pas été renforcé depuis l'ouverture de nouvelles structures, des postes restent parfois vacants 1 mois avant l'arrivée d'un remplaçant ou le recrutement d'un CDD.

Concernant la continuité de service en dehors de la structure (responsables des crèches familiales) : la FSU a demandé que soient précisées les obligations et que soit établi un cadre précis de cette mesure.

Sur l'attribution d'un 3^{ème} enfant en crèche familiale, un groupe de travail composé d'agents du service sera mis en place afin d'étudier les possibilités et les critères.

Des conditions de travail qui se dégradent, dues en partie à la pénibilité du métier et du personnel « vieillissant » plus vulnérable aux TMS.

Les responsables du service se sont engagés à mettre en place un groupe de travail afin de relever les difficultés rencontrées dans chaque structure (multi-accueil).

Changement des rythmes scolaires

La directrice de l'action éducative et des sports a confirmé l'envoi d'un questionnaire aux parents dès la rentrée avec retour pour le 10 septembre dernier délai ainsi qu'un dossier dans Le Mans Notre Ville du mois de septembre afin qu'une décision sur le choix de la demi journée soit arrêtée à l'automne.

L'Adjoint au Maire délégué à la vie scolaire a rappelé l'impact de cette réforme, aussi bien auprès des élèves, des enseignants, de la population, des services ainsi qu'un coût important pour la collectivité (1 600 000 euros par an). L'éventualité d'une participation de la CAF reste d'actualité mais sous quelle forme ?

Il a également précisé que 2 choix devaient être faits :

- Le choix de la demi-journée supplémentaire : mercredi ou samedi
- L'organisation des 4 autres journées (TAP)

Les Elus avaient à l'origine privilégié le samedi mais face aux retours des parents et des enseignants, une meilleure information et plus de concertation s'avèrent nécessaires.

Si le choix porte sur le mercredi matin, le problème de transport entre les écoles et les CLSH semble résolu (sous réserve de validation

du coût qui s'élèvera à 70 000 euros d'après un devis fourni par la STAO).

Concernant l'organisation des journées, 2 alternatives possibles :

- regrouper les $\frac{3}{4}$ d'heure en les cumulant sur une demi-journée ou 1h30, ce qui paraît compliqué car l'inspecteur d'académie semble y être opposé, arguant une gestion du personnel enseignant plus difficile et des horaires irréguliers selon les écoles.
- Répartir les $\frac{3}{4}$ d'heure dans la journée (soit $\frac{1}{4}$ matin, midi et soir ou allonger d'1/2 heure la pause méridienne et $\frac{1}{4}$ d'heure le soir).

Lors de leur présence aux conseils d'école, plusieurs remarques ont été faites aux Elus : les parents et ATSEM ont pointé les problèmes de locaux, les enseignants des problèmes de matériel. Les enseignants ont été prévenus que certaines salles devront être accessibles pour les TAP et n'y sont pas opposés en tenant compte des contraintes ponctuelles. Il n'est par contre pas souhaitable que le matériel de classe soit utilisé lors des TAP.

La directrice du service Education/Restauration propose qu'un groupe de travail soit mis en place, constitué de 2 représentants par organisation syndicale (des ATSEM si possible) ainsi que 4 autres ATSEM non syndiquées.

Carence et prévoyance :

Lors de la rencontre entre Monsieur le Maire-Président et les organisations syndicales du 09/07 dernier, le Maire a annoncé le maintien de la journée de carence jusqu'à fin 2013 (en espérant que la loi 2014 soit vraiment votée !!!)

L'administration a constaté une baisse de 40% des arrêts initiaux (soit 173 000 euros « économisés » depuis octobre 2012 sur nos collectivités).

La FSU signale que beaucoup d'agents ont préféré déposer des congés pour se soigner plutôt que de subir la journée de carence : pas d'analyse de la DRH sur cette question, ni d'info sur la durée des arrêts depuis cette mesure.

Par ailleurs, un accord a été donné afin de limiter à 1 jour et non 3 la carence pour les contrats d'avenir.

Le Maire a précisé que l'intersyndicale n'avait pas pu mobiliser suffisamment d'agents, intersyndicale CGT-FSU-CFDT-FO qui a remis quand même 1500 signatures (pétition demandant l'abrogation de la mesure) !

Un débat a ensuite eu lieu sur l'enveloppe à affecter à la complémentaire santé des agents (à ce jour, 327 000 euros de subventions à 3 mutuelles : à terme, aide à chaque agent qui souscrit une complémentaire labellisée, c'est-à-dire qui favorise la solidarité).

Le Maire a annoncé une enveloppe de 500 000 euros à ventiler selon des critères à définir (RDV le 03/09/2013 avec l'Administration), il a également déclaré que l'aide à la complémentaire santé n'était pas maximale mais que « ce n'était pas possible d'être meilleur partout » (allusion à notre régime indemnitaire).

Création d'un huitième échelon dans l'échelle 6 de la catégorie C

Le décret remplace l'échelon spécial contingenté par un 8e échelon dans les grades dotés de l'échelle 6 de rémunération de la catégorie C de la fonction publique territoriale. Celui-ci sera accessible à l'ancienneté, après une durée maximale et une durée minimale du temps passé dans le 7e échelon respectivement fixées à quatre et trois ans

Educateurs de jeunes enfants : les engagements ne sont pas tenus !

La nouvelle grille des salaires constitue un déni de reconnaissance des diplômes d'Etat. En effet les assistants socio-éducatifs et les EJE seront les seuls en catégorie B à avoir l'exigence d'un DE (niveau Bac +3) et un cadre d'emplois à 2 grades.

Pour les EJE le passage de 3 grades à 2 grades n'apporte pas de gain d'indice significatif. Il peut même n'apporter aucun changement pour les EJE des échelles 10 et 12 des anciennes grilles !!
Ce que revendique le SNUCLIAS-FSU :

- ▶ le reclassement en catégorie A des éducateurs de jeunes enfants
- ▶ la reconnaissance des qualifications et des responsabilités par une grille indiciaire allant de l'IM 349 à 798
- ▶ l'homologation au niveau II français des Diplômes d'Etat obtenus après 3 ans d'études supérieures

Le SNUCLIAS-FSU engagera la mobilisation qui s'impose pour que les engagements soient tenus !

Service Public, pas facile tous les jours.....

Bon nombre de secteurs de nos collectivités fonctionnent tout l'été afin d'offrir un service de qualité à la population et également faire face aux situations d'urgence (ex : mobilisation du service habitat, CCAS, MPT Jean Moulin.... afin de reloger les résidants suite à un incendie).

Mais nous déplorons que certains collègues soient confrontés à des violences physiques ou verbales de la part de quelques usagers.

Les agents des collectivités se retrouvent très souvent « en première ligne », d'où l'importance de préserver un service public de qualité respecté par tous.

CONCOURS

Adjoint Administratif ère classe

Retrait des dossiers du 15/10/13 au 06/11/13

Début des épreuves : 12/03/2014

Educateur des Activités Physiques et Sportives

Retrait des dossiers du 10/09/13 au 02/10/13

Début des épreuves : 21/01/2014

Technicien Principal 2^{ème} classe

Retrait des dossiers du 15/10/13 au 06/11/13

Début des épreuves : 09/04/2014

Technicien

Retrait des dossiers du 15/10/13 au 06/11/13

Début des épreuves : 09/04/2014

EXAMENS

Educateur des Activités Physiques et Sportives

Retrait des dossiers du 10/09/13 au 02/10/13

Début des épreuves : 21/01/2014

Educateur des APS Principal 2^{ème} classe

Retrait des dossiers du 10/09/13 au 02/10/13

Début des épreuves : 21/01/2014

Conseiller Principal des APS

Retrait des dossiers du 12/11/13 au 04/12/13

Début des épreuves : 08/04/2014

Adjoint Techniques 1^{ère} classe

Retrait des dossiers du 03/09/13 au 25/09/13

Début des épreuves : 15/01/2014

Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1^{ère} classe

Retrait des dossiers du 12/11/13 au 04/12/13

Début des épreuves : 19/03/2014

Adjoint du Patrimoine 1^{ère} classe

Retrait des dossiers du 12/11/13 au 04/12/13

Début des épreuves : 20/03/2014

Adjoint d'Animation 1^{ère} classe

Retrait des dossiers du 12/11/13 au 04/12/13

Début des épreuves : 18/03/2014

PAROLES D'AGENTS

Belle initiative d'encourager les agents à se déplacer en vélo en cette période de circulation difficile.

Domage que les collègues qui travaillent le samedi ne puissent pas profiter des vélos de service.

Et on continue de nous soutenir que le samedi est un jour travaillé comme un autre ?????